



# Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-neuvième session, Genève, 2001

## Cinquième séance

Mardi 12 juin 2001, 10 h 15

Présidence de M. Parrot

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (suite)

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT (M. PARROT)  
— Nous allons poursuivre la discussion sur le rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général.

*Original anglais:* M. IMSON (*délégué gouvernemental, Philippines*) — Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que c'est un honneur pour moi que d'avoir l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui, en ce jour du 103<sup>e</sup> anniversaire de notre indépendance. La délégation des Philippines souhaiterait manifester sa gratitude à cette assemblée pour avoir permis à son secrétaire au Travail et à l'Emploi, M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas, d'assumer les fonctions de Présidente de cette Conférence. Cette distinction est effectivement un honneur pour nous tous et pour notre pays, d'autant plus que les Philippines assument ces fonctions pour la deuxième fois depuis 1975.

Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le Directeur général, M. Juan Somavia, pour son rapport très complet intitulé: *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial*. Le rapport fait le point sur un certain nombre de réalisations accomplies au plan institutionnel qui devraient nous permettre de progresser sur la voie de cette création de postes de travail décent dans une économie mondialisée. Celles-ci comprennent notamment l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, l'adoption de la déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales, de nouveaux instruments de dialogue social, des initiatives privées volontaires et des investissements judicieux sur le plan social.

Notre tâche principale à cette Conférence consiste à traduire ces dispositions institutionnelles en des programmes d'action concrets au niveau national, des programmes qui coïncident avec cet objectif de l'OIT qui est de promouvoir la justice sociale et d'éliminer la pauvreté. Notre objectif est également de faire en sorte que ces programmes soient inclusifs de façon à ce que tous les secteurs puissent bénéficier progressivement des bienfaits attendus de la mondialisation. Pour cela, il nous faut accroître le nombre d'intervenants et de partenaires en encourageant la participation au-delà de l'alliance traditionnelle tripartite avec les employeurs et les organisations de travailleurs. Ceci signifie que nous devons faire participer, comme c'est le cas désormais aux Philippines, la société civile et les organisations du secteur non structuré aux débats et aux initiatives de développement.

Le rapport du Directeur général du BIT nous offre un cadre idéal dans lequel inscrire les autres points de notre ordre du jour, à savoir la sécurité et la santé dans l'agriculture, la promotion des coopératives et la sécurité sociale. Dans le cadre de nos débats sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, nous devrions envisager l'adoption d'une convention et d'une recommandation sur cette question. Notre objectif commun est d'encourager la création d'emplois durables dans ce secteur, d'en améliorer la productivité et de faciliter leurs effets d'enchaînement, en amont et en aval, dans l'économie.

Les actions de l'OIT devraient permettre aux Etats Membres de prendre les mesures qui s'imposent pour encourager la santé et la sécurité ainsi que l'emploi.

Le deuxième point à l'ordre du jour est les coopératives. Nous devons pour cela examiner s'il est souhaitable d'élaborer de nouvelles normes qui soient applicables à tous, pour conférer aux coopératives un rôle plus direct dans le contexte socio-économique et notamment dans la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale. La nature même des coopératives est difficilement compatible avec des règlements très stricts et si nous devons adopter des normes internationales, celles-ci doivent encourager plutôt que contrôler leur formation et leur croissance.

Le troisième point à l'ordre du jour est la sécurité sociale. Dans le *Rapport sur l'emploi dans le monde*, l'insécurité sociale et l'érosion de la protection sociale sont authentifiées comme autant de problèmes sociaux délicats à l'aube de ce nouveau millénaire.

Le Directeur général a également reconnu qu'il existait un déficit de protection sociale puisque 20 pour cent seulement des travailleurs dans le monde jouissent d'une protection sociale satisfaisante.

Il nous faut procéder de manière plus cohérente, en étroite collaboration avec les institutions financières internationales, pour mettre au point un programme d'action pour la sécurité sociale qui s'adresse à tous les travailleurs, quelles que soient les dispositions qui les régissent.

Les points à l'ordre du jour devraient permettre de jeter des bases solides pour l'obtention d'un travail décent, qui n'est autre qu'une aspiration universelle. La réduction du déficit de travail décent consiste davantage à créer des emplois, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières, qu'à promouvoir la qualité de la vie au travail. Car on ne peut pas parler de travail décent s'il n'y a pas d'emplois à plein temps, productifs et librement choisis.

Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de travail décent. Pour être pertinents, il nous faut définir nos perspectives et nos priorités en fonction des impératifs de développement, sans per-

dre de vue la dimension humaine. Il importe, maintenant plus que jamais, que nos programmes et nos démarches convergent pour mettre au point une carte sociale pour nos travailleurs.

Finalement je dirais que nous avons un devoir sacré qui est de gagner cette guerre contre la pauvreté en réduisant les déficits sociaux, politiques et économiques qui, pendant des siècles, ont été la croix de la population de ce monde.

*Original anglais: M. TATEISI (délégué des employeurs, Japon)* — Je voudrais dire que le rapport présenté cette année par le Directeur général est en tous points remarquable dans la mesure où il décrit de façon très complète les problèmes auxquels nous sommes confrontés ainsi que les orientations à suivre en vue de réaliser l'objectif du travail décent.

Je crois que chacun désire vivre une vie pleine de sens, conforme à ses aspirations et le concept de travail décent définit très bien cet objectif qu'est la qualité de la vie au travail. Comme l'indique le rapport, le travail décent est un cap; il ne s'agit pas d'adapter une structure définie et, de toute évidence, les priorités qui nous permettront de tracer la voie à suivre dépendront des occasions, du pays considéré, de la société en cause et devront être établies au moyen du dialogue social.

En ce qui concerne les questions liées à cet objectif du travail décent au Japon, notre première priorité est la création d'emplois. Comme vous le savez, le Japon a subi une longue récession et des changements structurels se produisent actuellement, ce qui a porté le taux de chômage à un niveau particulièrement élevé, — de l'ordre de 5 pour cent.

Le Conseil tripartite sur les mesures concernant l'emploi a été établi à la demande de NIKKEIREN et de RENGO, c'est-à-dire la Confédération japonaise des syndicats, en 1998, au moment où le problème de l'emploi devenait particulièrement aigu, et les demandes formulées par ce conseil se sont traduites par les mesures économiques d'urgence qui ont été prises ultérieurement. Mais les employeurs et les travailleurs ne comptent pas exclusivement sur le gouvernement. Ils prennent également des mesures de leur propre initiative. En octobre 1999, NIKKEIREN et RENGO ont publié une déclaration conjointe sur la sécurité de l'emploi qui décrivait les rôles respectifs que ces deux organisations étaient appelées à jouer dans le maintien de l'emploi. Par la suite, elles ont élaboré un projet commun sur la stabilité de l'emploi et ont émis diverses recommandations de politique générale. Ces activités ont également eu lieu au plan régional. En outre, NIKKEIREN a mis en œuvre un projet expérimental sur l'emploi et la formation sur le tas pour les personnes handicapées qui rencontrent des difficultés particulières, et j'ai le plaisir d'indiquer que plus de 65 pour cent, c'est-à-dire plus de 4000 personnes d'entre ceux qui ont participé à ces cours de formation pendant deux ans, ont ensuite été recrutés à titre permanent.

Le Japon dispose déjà d'un cadre de participation tripartite à l'élaboration de la politique, grâce à la Conférence sur l'industrie et le travail et à un système de conseil consultatif. NIKKEIREN a détaché près de 90 représentants au total auprès d'une trentaine de conseils consultatifs. Outre ce cadre institutionnel, nous, employeurs et travailleurs, sommes profondément convaincus qu'il est de notre responsabilité de discuter des directions à proposer pour les change-

ments qui seront introduits dans les domaines du marché du travail, de la sécurité sociale, du régime fiscal et de l'éducation, qui sont les bases même de la société, afin d'établir un consensus social et d'insister pour que des mesures politiques et administratives soient prises.

Le rapport du Directeur général préconise une approche intégrée pour assurer un travail décent. Si dans l'idéal, le progrès social doit être en harmonie avec le progrès économique, cela ne se produit pas toujours automatiquement. C'est la raison pour laquelle nous devons toujours œuvrer pour le progrès social, notamment en prenant part à la campagne en faveur d'un travail décent. Par ailleurs, aucun progrès social n'est possible et ne peut instaurer une stabilité sans progrès économique. Il ne peut y avoir aucun travail décent sans activité économique saine. Il nous faut donc bien comprendre le rapport entre le progrès économique et le progrès social.

On a tendance à se concentrer exclusivement sur les aspects négatifs des entreprises multinationales, mais nous devons également réfléchir aux effets bénéfiques de leurs activités. Grâce au transfert de technologie, à la création d'emplois et à la formation professionnelle, les multinationales apportent une contribution essentielle à la lutte contre la pauvreté et au développement régional.

Je suis convaincu que les employeurs doivent assumer des responsabilités très larges et adopter des normes éthiques élevées, en tenant compte non seulement de la poursuite du profit, mais aussi de l'intérêt bien compris des actionnaires. En outre, le partenariat positif entre employeurs et travailleurs, basé sur une prise de conscience sérieuse du rôle des entreprises dans la création de la richesse et de l'emploi aboutira certainement au progrès social. Dans ce sens, nous avons effectivement besoin d'une approche intégrée de la part de l'OIT.

*Original anglais: M. MENDOZA (délégué des travailleurs, Philippines)* — Au nom de la délégation des travailleurs des Philippines, je souhaite féliciter chaleureusement la Présidente à l'occasion de son élection à la présidence de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Tous les Philippins sont très fiers de voir 26 ans après, une autre personnalité des Philippines présider cet aréopage.

Nous estimons que le moment est particulièrement bien choisi, puisque aujourd'hui les Philippines célèbrent le 103<sup>e</sup> anniversaire de leur indépendance.

Je voudrais également féliciter le Directeur général, les responsables de la Conférence et tout le personnel du BIT pour le remarquable travail accompli au cours de l'année précédente.

Je suis très fier de pouvoir prendre la parole aujourd'hui, après la restauration de la démocratie et d'une saine gestion des affaires publiques.

Je suis heureux de pouvoir dire que les travailleurs syndiqués ont joué un rôle important dans cette restauration.

Cette restauration est le résultat d'une coopération sans précédent entre les membres de la société civile, notamment les syndicalistes, les étudiants et les milieux d'affaires, conscients de leurs responsabilités.

Je suis cependant conscient qu'un changement de régime à lui seul ne suffit pas pour améliorer les conditions de vie de plus de 77 millions de personnes.

Le rapport du Directeur général intitulé *Réduire le déficit de travail décent* est un document tout à fait opportun et très complet.

Il porte sur une aspiration de chacun de nous à un travail décent, qui pour beaucoup d'entre nous est très difficile à obtenir.

Le rapport décrit également le déficit de travail décent, qui nous préoccupe beaucoup, car il y a donc beaucoup à accomplir.

Il est urgent d'adopter des mesures décisives pour combler ce déficit, qui expose des femmes et des hommes à des conditions de travail indignes.

Il faut d'urgence prendre des mesures pour faire respecter la dignité, pour assurer la sécurité et le dialogue, pour l'égalité entre les hommes et les femmes et la solidarité, pour le respect des droits fondamentaux des travailleurs, pour le dialogue social, pour la justice sociale et une protection durable de l'environnement.

Aux Philippines, les gouvernements ont toujours accordé la priorité à la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement actuel adopte actuellement un programme qui place les travailleurs et leurs familles au centre de toutes les initiatives. Le mouvement syndical croit fermement en cette initiative.

Au niveau international, nous estimons que l'OIT doit disposer d'une capacité lui permettant d'ajouter une dimension sociale à la mondialisation de l'économie, d'une manière qui puisse être acceptée par les pays développés et les pays en développement.

Les autres points à l'ordre du jour de cette 89<sup>e</sup> session, la sécurité et la santé dans l'agriculture, la promotion des coopératives et la sécurité sociale, peuvent être considérés comme faisant partie de cette dimension sociale.

Face à ces défis, les travailleurs des Philippines s'engagent à œuvrer en faveur d'un travail décent, de la productivité et de la paix sociale.

Nous voulons le dialogue et le partenariat afin d'assurer le progrès social.

Toutefois, nous exigeons que nos droits soient protégés et respectés.

La méthode préconisée par l'OIT pour agir de manière appropriée sans renoncer à l'efficacité sociale nous semble sage.

Il faut que nous réfléchissions ensemble pour trouver les meilleures solutions aux problèmes d'emplois afin que les conditions de travail soient décentes et que chacun renonce à l'exploitation des travailleurs.

Les mesures prises par les gouvernements en faveur de la souplesse de l'emploi répondent aux préoccupations de certains, mais ne correspondent pas aux normes internationales. Elles satisfont aux désirs de certains secteurs mais portent atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs.

Il apparaît clairement qu'il est maintenant urgent d'agir de manière résolue, de remplacer les demi-mesures par des programmes audacieux et de réaliser des activités concrètes.

Une inaction prolongée ne peut qu'aggraver le déficit de travail décent et nous amener à la confrontation, ce que nous voulons tous éviter.

*Original espagnol: M. ABASCAL (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Mexique)* — C'est un honneur pour moi de vous transmettre les salutations fraternelles du peuple et du gouvernement du Mexique. En juillet 2000, les Mexicaines et les Mexicains ont entamé une nouvelle étape de leur histoire: la

construction d'un Mexique plus démocratique et plus juste, plus fort au plan intérieur et régi par un Etat de droit. Par nos actions et par le dialogue et la coopération avec les autres nations, nous voulons forger un monde en concordance avec nos principes, nos valeurs, nos besoins et nos aspirations. Aujourd'hui, le Mexique est en paix et plein d'espoir.

Nous partageons totalement les objectifs présentés dans le rapport du Directeur général. Le déficit douloureux que suppose l'inégalité sociale doit être comblé. La justice sociale exige en premier lieu des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité, pour toutes et pour tous. Aujourd'hui, le nouveau gouvernement du Mexique affronte le défi de l'amélioration des conditions de l'emploi et de la sécurité sociale pour les Mexicaines et les Mexicains.

Le Mexique a commencé à jeter des bases solides pour atteindre l'objectif d'un travail décent pour tous. Au fil des ans, des Mexicaines et des Mexicains courageux ont réussi à conquérir des droits sociaux inaliénables dans le domaine du travail. Ce sont des droits qui ont donné au peuple du Mexique stabilité et progrès.

Nous nous réjouissons des sujets choisis pour cette 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

La démarche tripartite qui caractérise les travaux de l'OIT contribuera à ce que le débat relatif à ces sujets soit axé sur le développement des emplois productifs, dans des conditions privilégiant le respect et la promotion de la dignité de la personne humaine. Le Mexique s'engage à œuvrer dans ce sens.

Le Mexique est plongé dans un processus de transition profond et longtemps souhaité.

Pour parvenir au changement dans le domaine du travail, nous avons défini des stratégies ancrées dans la réalité de la mondialisation et de l'interdépendance du Mexique avec le reste du monde. Ces stratégies reposent sur l'inclusion de tous les acteurs du monde du travail, ce qui implique un traitement équitable et respectueux de l'autonomie de tous les organismes syndicaux et d'employeurs. Ces stratégies reposent aussi sur le caractère progressif des changements, sur le dialogue pour favoriser le consensus, sur le respect de la loi, sur la lutte contre la corruption et sur le principe selon lequel l'Etat doit jouer un rôle de promotion et non se substituer aux facteurs de production pour accomplir ce qui incombe à ces derniers.

Ces stratégies sont axées sur cinq grands domaines:

1. Un encouragement décidé à la nouvelle culture syndicale et des entreprises, qui place toujours la personne au centre de l'activité économique. Si l'économie et les efforts de ses acteurs ne permettent pas d'élever le niveau et la qualité de vie de toutes les personnes et de consolider la famille, alors ils ne servent à rien.
2. La modernisation de la législation du travail au moyen du consensus des secteurs de production et dans le respect total des droits sociaux des travailleurs.
3. La modernisation de l'administration publique du travail à l'échelle nationale, pour la rendre dynamique et efficace.
4. L'encouragement à un syndicalisme libre, fort, démocratique et autonome.
5. Le renforcement de nos relations internationales dans le domaine du travail et le respect des engagements pris ainsi que la défense de nos intérêts dans ce domaine.

Le gouvernement du Mexique s'est engagé à créer des conditions permettant à notre pays d'offrir à tous des emplois productifs, qu'ils soient salariés ou indépendants.

Le concept du travail décent coïncide avec les aspirations du Mexique. En effet, nous sommes convaincus de la valeur éminente de la dignité de tout être humain; nous savons que la prospérité non partagée est éphémère; nous savons que les investissements internationaux sont drainés vers les pays qui disposent de marchés intérieurs forts et dynamiques, reposant sur un niveau d'emploi élevé et sur une population active qualifiée, polyvalente et bien rémunérée.

Comme dans le cas du travail décent, le principe de l'égalité entre toutes les personnes inspire notre action. La contribution des femmes mexicaines à la création d'un Mexique moderne a été inestimable: leur travail quotidien — au foyer ou hors — du foyer nous remplit de fierté.

Les femmes qui, jour après jour, viennent grossir la population active doivent voir leurs efforts récompensés par des rétributions à la hauteur de leurs efforts. Elles doivent pouvoir gravir les échelons aussi bien que les hommes. De même le rôle éminent et la dignité de la femme qui travaille au foyer doivent être revalorisés. Qu'elle soit institutrice, travailleuse agricole, chef d'entreprise, fonctionnaire ou administratrice des revenus du foyer, la femme a droit à des politiques publiques qui reconnaissent le fait que sa journée de travail est double et qui brisent ce qu'on appelle le «plafond de verre», obstacle à son développement professionnel.

Le gouvernement du Président Vicente Fox est décidé à lutter pour que soient entièrement et largement reconnus les droits et la valeur du travail de la femme mexicaine.

De même que nous veillons au respect des droits des travailleurs de notre pays, nous voulons un monde où la valeur et la dignité humaine de tout travailleur, de toute personne, indépendamment de son origine ethnique ou sociale ou de sa qualité de migrant, soient pleinement respectées. Une mondialisation économique qui ne permette pas aussi de rendre universel le droit au travail décent conformément à la dignité de la personne humaine aboutirait à la fracture de l'humanité et serait insoutenable. Il est encore temps.

Au Mexique, nous savons que le travail décent est l'expression naturelle de l'être humain solidaire, le moyen le plus efficace du développement et du progrès de l'individu, de la famille et de la société. Nous savons aussi qu'il n'est d'autre source de richesse que le travail quotidien, la ténacité et l'enthousiasme de 100 millions de Mexicaines et de Mexicains. Nous sommes fiers de cette richesse et nous sommes disposés à l'accroître.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de renouveler ici l'engagement du Mexique envers les principes et les valeurs sur lesquels repose l'action de l'OIT.

Nous voulons un monde plus humain, plus juste, plus solidaire et plus généreux pour nos enfants. C'est à partir de cette enceinte que nous contribuerons à la création de l'héritage que nous laisserons aux générations futures.

*Original anglais:* M<sup>me</sup> BRADSHAW (*ministre du Travail, Canada*) — Je voudrais d'abord féliciter Madame la Présidente et les Vice-présidents pour leur élection. Je suis particulièrement heureuse qu'un de mes compatriotes, M. Jean-Claude Parrot,

ait été élu Vice-président pour le groupe des travailleurs.

Dans son rapport, le Directeur général fait observer que l'économie mondiale souffre, depuis quelque temps, d'un déficit en matière de travail décent. Ce déficit est une source de profonde inquiétude pour nous tous. Si la mondialisation peut inciter les pays à unir leurs efforts pour procurer du travail décent aux millions de personnes qui en ont peu voire pas du tout alors elle doit être et sera la bienvenue. Mais les conflits que la mondialisation provoque ne pourront que se multiplier si les travailleurs ordinaires en souffrent et si elle aggrave la pauvreté, le chômage et le non-respect des droits fondamentaux des travailleurs. En fait, l'avenir de la mondialisation dépendra de notre capacité d'assurer un travail décent, c'est-à-dire un mode de vie décent à tous les citoyens.

Je vais vous parler maintenant du thème du défi qu'a traité le Directeur général. Comme c'est un défi qui évolue, le Directeur général invite l'OIT et ses mandants à être ouverts à de nouvelles activités et initiatives. Je le félicite pour cette vision qui mise sur l'ouverture. Cependant, nous ne devons pas sous-estimer ce défi.

*(L'oratrice poursuit en français.)*

Nous reconnaissons sans hésiter que beaucoup de grands problèmes — comme la protection de l'environnement — sont des problèmes mondiaux qu'aucun pays ne peut régler seul. Nous savons qu'aucune économie ne peut prospérer sans faire partie de l'économie mondiale. Et nous savons aussi que, dans une économie mondiale, les normes du travail de nos pays respectifs seront plus efficaces si elles sont appuyées par des normes mondiales.

*(L'oratrice poursuit en anglais.)*

En somme, la technologie, le commerce international et les finances mondiales ne sont pas les vrais défis de la mondialisation. Ce sont plutôt les forces de la mondialisation. Le vrai défi, que nous devons relever en tant que ministres du Travail, dirigeants syndicaux et employeurs justes, consiste à mettre les puissantes forces de la mondialisation au service des hommes, des femmes et des enfants — des gens ordinaires qui doivent vivre et travailler dans le contexte de la mondialisation. Comme le Directeur général l'a dit, nous devons être ouverts aux nouvelles solutions.

La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail témoigne d'un consensus mondial historique sur les normes fondamentales du travail que tous les pays doivent respecter. La portée de cette Déclaration augmente chaque année, et on l'utilise à des fins de plus en plus nombreuses. Par exemple, le Canada et le Costa Rica en ont fait la base de l'accord de coopération dans le domaine du travail qu'ils ont signé cette année, en même temps que leur accord de libre-échange.

*(L'oratrice poursuit en français.)*

Le Programme pour un travail décent adopté par l'OIT donne un nouveau but à l'Organisation. Mais notre tâche n'est pas terminée. L'Organisation doit continuer de chercher de nouveaux moyens pour régler les problèmes liés à la dimension sociale de la mondialisation. Si l'OIT ne propose pas de nouvelles

solutions, les gens les chercheront ailleurs. Ils sont déjà fortement tentés de soumettre leurs problèmes liés au monde du travail à d'autres organisations internationales qu'ils croient capables de les régler plus rapidement et plus efficacement.

*(L'oratrice poursuit en anglais.)*

Si, tout comme moi vous êtes convaincus que les questions internationales relatives au travail doivent se traiter ici à l'OIT, alors l'OIT doit pouvoir y répondre selon des normes et un processus également efficaces. Nous devons veiller à ce que les normes de l'OIT restent pertinentes, et ses mécanismes de supervision efficaces et transparents. La crédibilité de l'Organisation en dépend. Dans son rapport, le Directeur général invite l'OIT à cesser de ne compter que sur elle-même. Il nous demande de chercher de nouvelles alliances.

Dans les Amériques, nous construisons ces nouvelles alliances grâce au processus du Sommet des Amériques et à la Conférence des ministres du Travail des Amériques. Le Canada accueillera la Conférence en octobre, et je compte bien travailler avec tous nos partenaires, notamment l'OIT, pour régler les questions relatives au travail dans notre hémisphère.

*(L'oratrice poursuit en français.)*

Le défi de la mondialisation exige aussi la coopération entre les institutions internationales, et nous encourageons le Directeur général dans ses efforts pour dynamiser le réseau multilatéral dans l'intérêt de la justice sociale dans le monde.

*(L'oratrice poursuit en anglais.)*

L'Organisation internationale du Travail reste la seule institution où les travailleurs, les employeurs et les gouvernements travaillent ensemble pour élaborer des solutions. Nous avons besoin plus que jamais de cette coopération pour résorber le déficit relatif au travail décent. N'oublions jamais que ce que nous faisons en tant que ministres du Travail constitue l'avenir de tous nos enfants.

*Original anglais: Mgr MARTIN (Nonce apostolique, Saint-Siège)* — Permettez-moi de me faire l'écho de ceux qui ont félicité avant moi notre Présidente pour son élection ainsi que celle des Vice-présidents.

L'OIT est l'un des membres les plus anciens de la famille des organisations internationales. Son mandat toutefois reste toujours nouveau et revêt un intérêt vital. Ses activités, qui sont aussi nos activités, continuent à avoir une incidence sur la vie et l'avenir de tous les citoyens du monde. Comme l'a dit l'oratrice qui m'a précédé, ce sont les jeunes précisément qui savent que le travail est la clé de la réalisation de leurs espoirs d'épanouissement personnel, de vie familiale satisfaisante et la clé de la prospérité et de la coexistence pacifique des peuples.

Le thème du travail doit devenir encore plus central dans la réflexion internationale que nous menons aujourd'hui, alors que les aspirations de l'homme doivent être réalisées dans un contexte en mutation totale, caractérisé par l'interdépendance économique et politique.

C'est dans ce contexte très large que le thème du travail décent est devenu l'un des thèmes chapeautant

l'ensemble de la politique de renouveau de l'OIT. Un concept qui met précisément l'accent sur les aspects qualitatifs du travail et sur les liens les plus profonds avec la dignité humaine.

A l'occasion de la rencontre du Jubilé des travailleurs qui s'est tenue à Rome, il y a à peine plus d'un an, le Pape Jean-Paul II a rappelé qu'il est plus que jamais nécessaire de créer une coalition mondiale en faveur du travail décent.

Il avait déjà publié, il y a de cela 20 ans, une encyclique *Laborem exercens* traitant du travail de l'homme, qui mettait l'accent sur la personne humaine, qu'il fallait placer au centre de sa réflexion. Bon nombre des aspects de l'encyclique ont été repris par le Directeur général dans son rapport, notamment dans ses réflexions sur la signification du travail. Ça n'est ni la technologie, ni le marché qui sont les sujets principaux du travail. C'est la personne, l'être humain qui l'est. Nous réalisons aujourd'hui, comme jamais auparavant, que la force décisive de la production n'est pas simplement le capital, mais l'être humain avec ses connaissances, sa créativité et ses capacités d'innovation et d'organisation.

Donc, un programme en faveur d'un travail décent doit non seulement viser à accroître la quantité de travail en garantissant l'accès de tous à l'emploi, mais aussi se pencher sur la qualité du travail de façon à ce que, dans son travail, la personne arrive à s'épanouir en tant qu'être humain et, en un sens, devienne un être encore plus humain.

L'OIT, avec son important réseau de conventions et de recommandations, a déployé des efforts pionniers et résolu dans ce domaine, créant un consensus très large sur ces questions. Nous devons veiller à ce que ce consensus devienne maintenant universel. Nous devons trouver des stratégies communes qui montrent qu'une productivité et une compétitivité accrues peuvent aller de pair avec une amélioration de la qualité du travail, même si l'on tient compte des conditions locales qui peuvent varier grandement.

Notre délégation du Saint-Siège se félicite de ce que le rapport du Directeur général mentionne la relation entre le travail et la famille. Il y est dit que le revenu et la satisfaction tirés du travail ont une incidence directe sur la vie familiale, sur la qualité des liens entre les membres de la famille. Il nous faut veiller à ce que, effectivement, les familles ne souffrent pas outre mesure des effets des chocs économiques extérieurs. Nous connaissons tous les statistiques sociales. Et pourtant, nous n'avons pas encore tout à fait tiré les enseignements des effets que les crises économiques récentes ou les programmes d'ajustement ont sur les travailleurs pauvres. Les politiques de développement économique doivent toujours prévoir un certain nombre de filets de sécurité, de protection sociale pour les plus pauvres.

La lutte contre la pauvreté constitue l'un des objectifs premiers de la coopération intergouvernementale en faveur du développement. Le concept de travail décent doit être intégré de manière plus efficace dans les programmes de développement et de lutte contre la pauvreté. Et l'une des façons de vérifier le succès des stratégies de réduction de la pauvreté, que les pays les plus pauvres sont invités à élaborer et à appliquer, est de poser cette question très simple: «Dans quelle mesure est-ce que ces stratégies ont amélioré l'accès au travail, d'un point de vue quantitatif et qualitatif?»

Aujourd'hui, notre action de lutte contre la pauvreté tend à abandonner la démarche fondée sur l'assis-

tanat. Nous préférons permettre aux populations de prendre en main leur destinée, de réaliser les capacités que Dieu leur a données. Et ce mouvement en faveur de l'habilitation de l'être humain doit fatalement passer par l'étape du travail décent.

M. VERONESE (*délégué des travailleurs, France*) — L'agenda de l'OIT permet de mieux appréhender les principaux facteurs susceptibles de donner une portée concrète à l'aspiration universelle pour un travail décent.

Cependant, le Directeur général met à juste raison l'accent, dans son rapport, sur ce qu'il appelle le déficit de travail décent.

Ne conviendrait-il pas que la Conférence s'interroge en premier lieu sur les dispositions à prendre, complémentaires et adéquates, pour que les droits fondamentaux au travail adoptés par toutes les parties soient accessibles à tous sans limite et sans marchandage pour relever le défi d'un travail décent?

La violation de ces droits ne saurait constituer un avantage comparatif légitime. Ils doivent être respectés par tous, y compris l'OMC et les institutions financières.

Pour les travailleurs, si nous voulons progresser vers un travail décent, nous devons combiner tout à la fois avec le développement de l'éducation des politiques de plein emploi et la lutte contre la pauvreté, pour réduire les inégalités, assurer à chaque être humain la dignité, l'égalité, les libertés, la sécurité pour soi et sa famille.

C'est pourquoi la CGT de France et ses partenaires syndicaux français posent avec d'autres syndicats dans le monde la problématique d'un autre partage des richesses.

C'est en rapport avec cette démarche qu'ils se félicitent de la ratification par le parlement français de la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants et qu'ils prennent part à la réalisation des coopérations techniques et professionnelles pluri-annuelles qui doivent répondre à des besoins urgents des populations locales, donc créateurs d'emploi et de revenus pour les adultes. Il s'agit bien de progresser vers l'objectif de l'élimination du travail des enfants.

C'est d'abord une question de volonté politique qui interpelle les Etats et les employeurs.

Que vaut en effet le consensus ici affirmé, quand chaque jour, dans tous les pays, les travailleurs se heurtent aux exigences effrénées de rentabilité financière du capital, dans une guerre économique mondialisée avec ses dominants, ses dominés et des multitudes d'hommes et de femmes laissés pour compte, où les méthodes ordinaires de gestion sont conçues au mépris de l'équilibre et de la cohésion sociale et démocratique?

L'OIT déploie de grands efforts pour développer des programmes démontrant la justesse d'une réponse globale à partir de la promotion des hommes et des femmes au travail.

La Confédération générale du travail pense qu'il faut aller plus loin et plus vite car les contradictions s'aiguisent entre le développement des capacités productives et le creusement des inégalités sociales et de développement, et l'insécurité croissante.

C'est face à ces réalités que s'opèrent des prises de conscience, que s'éveillent un esprit critique et des capacités mobilisatrices; de Seattle à Porto Alegre au Sommet des peuples des Amériques pour rechercher et construire des politiques alternatives, pour ouvrir

des perspectives nouvelles compatibles avec le développement durable.

Ces mouvements sociaux doivent trouver des échos jusqu'à nous, à l'OIT, pour nos objectifs stratégiques.

Les travailleurs de France proposent par conséquent les axes suivants:

- premièrement: renforcer les moyens techniques d'assistance et d'expertise pour les impulsions et le suivi à donner aux objectifs stratégiques et à la mise en œuvre généralisée des droits fondamentaux au travail;
- deuxièmement: dans les travaux du Forum global sur l'emploi en novembre 2001, poser clairement les raisons d'une réforme profonde des institutions financières internationales pour rendre effectifs l'annulation de la dette, son élargissement aux pays et son application pour les créanciers multinationaux, notamment le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, pour une orientation des politiques qu'elles dictent axées prioritairement sur les besoins en matière de santé, d'éducation, de protection sociale et d'égalité homme/femme;
- troisièmement: préconiser des obligations de résultats aux firmes multinationales dans les pays où elles s'installent, en particulier à partir des zones franches. Ces obligations devraient être mesurables dans les domaines de la formation professionnelle et des études universitaires, en termes de nouveaux emplois stables liés à la création d'entreprises et d'industries de transformation;
- quatrièmement: étendre et améliorer les systèmes de sécurité sociales, en prenant résolument appui sur l'investissement qu'ils représentent pour améliorer la santé, la cohésion sociale des populations et par là même l'efficacité économique et sociale de nos sociétés en mouvement.

Le PRÉSIDENT (M. PARROT) — Merci pour votre intervention. Cette séance est maintenant suspendue. Elle reprendra immédiatement après la session spéciale de haut niveau sur le lancement du Programme assorti d'un calendrier sur les pires formes de travail des enfants.

(La séance est suspendue à 11 heures.)

(La séance est reprise à 12 h 15.)

*Original arabe:* M. KANSO (*ministre du Travail, Liban*) — C'est pour moi un grand plaisir de pouvoir m'adresser au nom du Liban, à la Conférence qui est le principal forum international sous la bannière de l'ONU, et qui porte un engagement fondamental et permanent stipulé dès les premières lignes du préambule de la Constitution de l'OIT, à savoir «qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale».

La paix durable, à laquelle aspirent la Charte de l'ONU, les constitutions de toutes ses agences spécialisées, y compris l'OIT, a besoin de justice sociale et se fonde essentiellement sur le respect des droits nationaux et de la liberté des peuples du monde.

La justice sociale ne peut être appliquée que dans les pays, souverains et indépendants, et n'a d'effet que lorsque les peuples disposent librement de leur territoire et de leurs ressources. Mais les peuples dont les terres et les ressources sont usurpées, et la liberté aliénée par l'occupation, subissent les pires formes

d'oppression sociale imposées par l'Etat envahisseur et sont victimes de violations de leurs droits nationaux.

Cela a été le cas du Sud-Liban, c'est encore le cas de la Palestine ainsi que du Golan arabe syrien, toujours occupés par Israël, qui viole les droits des travailleurs et les droits séculaires des peuples de la région.

La lutte sociale fait partie de la lutte nationale. Par conséquent, ceux qui ont besoin d'un travail pour assurer la justice sociale doivent pouvoir travailler dans un pays libre et indépendant. C'est ce que le Liban a réussi à faire après avoir souffert pendant vingt ans de l'occupation israélienne de la partie sud de son territoire où le droit au travail, les droits des employeurs, des agriculteurs et des pêcheurs n'étaient pas respectés.

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT— Je donne la parole à M. Waxman pour une question d'ordre.

*Original anglais:* M. WAXMAN (*conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental, Israël*) — Je voudrais rappeler les règles fondamentales qui ont été établies ici hier matin par la Présidente de la Conférence qui a clairement indiqué que, puisqu'il y a une séance spéciale qui se tiendra le 14 juin et sera consacrée à la question palestinienne et à la situation politique au Proche-Orient, cette question ne peut pas être examinée lors du débat général qui doit porter essentiellement sur le rapport. Je vous prie de veiller à ce que chaque orateur respecte la règle établie par la Présidente. Merci.

Le PRÉSIDENT — J'aimerais rappeler à l'orateur qu'il doit s'en tenir au sujet du débat actuel. Il y aura une séance spéciale sur l'autre question.

*Original arabe:* M. KANSO — Nous approuvons le rapport du Directeur général qui souhaite assurer à tous un travail décent au début de ce troisième millénaire et prévoir toutes sortes de protections juridiques et sociales pour le bien de l'humanité. Nous avons le plaisir d'annoncer ici qu'au Liban, nous élaborons un nouveau Code du Travail, conformément aux normes internationales du travail, notamment les conventions déjà ratifiées ou celles qui seront ratifiées par le Liban. Nous préparons également un projet de loi concernant la retraite et la protection sociale, qui remplacera le règlement de fin de services. Nous oeuvrons également à renforcer les institutions tripartites, notamment, l'agence nationale de l'emploi, la caisse nationale de la sécurité sociale ainsi que le conseil économique et social et les tribunaux du travail.

Nous collaborons au sein de l'IPEC avec l'OIT et nous avons modifié notre législation afin d'assurer l'élimination des pires formes du travail des enfants.

Après la libéralisation du Sud-Liban, l'OIT a envoyé une mission qui a élaboré un rapport exhaustif sur les besoins dans le domaine du développement social et la création de possibilités d'emplois pour les habitants de cette région qui vient de se libérer du joug de l'occupation. Nous remercions l'Organisation de l'invitons avec les bailleurs de fonds et les donateurs à traduire ce rapport en projets concrets dont les profiteront aux travailleurs et aux employeurs, après vingt ans de souffrance, d'expulsions, et de bombardements, sans parler des terres qui sont encore minées dans cette région.

Je voudrais également dire que le Liban, dont les ancêtres ont donné l'alphabet au monde, s'engage à continuer à lutter pour assurer le progrès de l'humanité selon les principes de la paix de la justice sociale et de la liberté.

*Original russe:* M. STOYAN (*délégué des travailleurs, Ukraine*) — Permettez-moi tout d'abord de féliciter la Présidente à l'occasion de son élection à ce poste élevé. Je voudrais lui souhaiter un plein succès dans les travaux de la Conférence.

Le rapport du Directeur général du BIT concernant le travail productif et décent, à égalité entre hommes et femmes, nous semble très approfondi et très objectif. Nous sommes d'accord avec le Directeur général qu'il s'agit non seulement de créer des postes de travail et des emplois, mais aussi des emplois d'une qualité acceptable.

Je tiens à souligner que sur la base de ce principe en Ukraine, pour la première fois lors de la conclusion d'accords généraux entre les syndicats, le gouvernement et les employeurs, en 1999, après la crise financière internationale, nous avons inclus une section intitulée «*Comment contribuer au développement de la production et assurer un emploi productif*» dans l'accord conclu entre les syndicats, le gouvernement et les employeurs. Ceci nous a permis d'améliorer progressivement la situation économique dans le pays. En outre, il convient de faire observer que les mesures prises à l'initiative des syndicats et destinés à simuler la production en Ukraine étaient souvent en contradiction avec le mémorandum du FMI.

Au cours de l'année écoulée, pour la première fois dans l'histoire de l'Ukraine, le PIB a augmenté dans tous les secteurs de l'économie. Cela a permis au gouvernement dans une certaine mesure d'éteindre la dette qu'il avait contractée dans le domaine du versement des salaires, dans tous les postes budgétaires en particulier, y compris les retraites et les bourses. Il a été possible enfin de verser des salaires en espèces aux mineurs et aux travailleurs du secteur de l'énergie.

Nous tenons néanmoins à souligner que malgré cela il n'y a pas eu de progrès en ce qui concerne le droit constitutionnel au travail et de percevoir une rémunération décente. Il n'y a pas eu non plus d'amélioration de la protection sociale des travailleurs, ce qui leur aurait permis de s'adapter aux changements radicaux. Le défi consistant à créer des emplois décents tout en favorisant la reprise économique est devenu véritablement d'actualité. Les syndicats ne peuvent admettre que sur une population active de 30 millions de personnes, seulement 20 millions ont un emploi. En d'autres termes, un tiers des ressources en main-d'œuvre du pays ne contribue pas au PIB, ce qui crée une charge supplémentaire pour ceux qui travaillent.

La situation est encore aggravée par une utilisation inefficace de la main-d'œuvre. L'année dernière, par exemple, cinq millions de travailleurs ont dû travailler à temps partiel ou ont été contraints à prendre des congés sans rémunération. Sur notre insistance, dans son discours annuel au Conseil supérieur, le Président de l'Ukraine a appelé le gouvernement à créer dès cette année 600 000 nouveaux emplois. Pour atteindre cet objectif, la Fédération des syndicats de l'Ukraine a insisté auprès du gouvernement pour qu'il élabore et mette en œuvre un plan général de création des emplois qui prévoit en particulier des ressources additionnelles pour certains secteurs clés de l'économie. Cependant, en raison de l'intensification de la concur-

rence, nous constatons que c'est le secteur informel qui en profite en premier lieu.

Un problème important pour les syndicats est celui de la baisse artificielle du coût de la main-d'œuvre. L'année dernière, alors que le PIB a augmenté de 6 %, et la productivité du travail de 16 %, le salaire réel a diminué de 0,9 %. La part de la masse salariale dans le PIB s'est également réduite. Cette année, pour 70 % de la population active, moins que le minimum vital, le gouvernement a l'intention de maintenir l'écart entre la progression des salaires et celle du PIB.

La Fédération des syndicats a demandé qu'une proposition soit transmise au Parlement qui fixerait le revenu minimal à 165 hryvni, soit 30 dollars des États-Unis. Bien que cela ne représente que la moitié du minimum vital, le gouvernement a rejeté notre proposition. La Fédération continue à insister pour que l'on rapproche davantage le salaire minimum du niveau de subsistance minimum. Cela devrait faire partie d'une disposition de l'Accord général pour 2002-2004.

On ne pourra pas garantir le travail décent en Ukraine sans une réduction de l'immense écart entre les niveaux du minimum vital fixé par les syndicats et sans de réelles garanties sociales. Le salaire minimal représente actuellement 38 pour cent du niveau de subsistance minimal, et la pension minimale et l'indemnité de chômage, tout juste 12 pour cent. Au rythme actuel, selon les calculs des experts, le niveau minimal des salaires et pensions n'atteindra pas celui du minimum de subsistance avant l'année 2025.

La sécurité au travail n'est pas garantie en Ukraine. Quelque 3,3 millions de personnes travaillent dans des conditions qui ne répondent pas aux exigences en matière de sécurité et de santé au travail. Le nombre de travailleurs dans cette situation ne diminue pas; il augmente.

Dans de nombreuses entreprises le matériel ne répond plus aux normes et présente un danger pour la santé et la vie de leurs travailleurs. Parallèlement, les investissements dans la modernisation de l'équipement sont en baisse constante. Chaque année en Ukraine, on dénombre 40 000 cas de lésions professionnelles et 1 500 décès. Rien n'est fait pour remédier à la situation.

La situation du travail décent serait pire encore sans l'action inlassable et déterminée des syndicats qui poussent aux réformes dans l'intérêt de la majorité de la population et non pas de groupes particuliers.

Nous pensons que la tâche principale de l'OIT au XXI<sup>e</sup> siècle consiste à diffuser largement l'expérience positive de chaque pays en matière de travail décent, la principale valeur permettant de mesurer le progrès de l'humanité.

*Original anglais: M<sup>me</sup> PONCINI (représentante, Fédération internationale des femmes diplômées des universités) —* Permettez-moi, au nom des organisations que je représente, à savoir la Fédération internationale des femmes universitaires, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, et en ma qualité de Présidente du Comité des ONG sur la condition de la femme, basé à Genève, de vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que les Vice-présidents pour leur élection. J'ai également le plaisir de m'associer à vous tous pour célébrer l'anniversaire de l'indépendance des Philippines.

En tant que votre compatriote et en tant que femme, je suis tout particulièrement fière de voir

M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas présider cette éminente assemblée qui malheureusement reste dominée par les hommes. En date de vendredi dernier, 449 hommes étaient inscrits pour 74 femmes déléguées. Il y avait seulement 8 femmes ministres contre 34 hommes ministres. Pour les employeurs, il y avait 494 hommes pour 80 femmes. Et pour les travailleurs: 547 hommes pour 96 femmes seulement. En l'an 2000, il n'y avait que 21,5 pour cent de femmes.

Nous sommes encouragés par les quelques remarques de prudence que vous avez formulées dans votre déclaration d'ouverture lorsque vous nous avez mis en garde contre une chute dans un trou noir si nous n'arrivions pas à résoudre les problèmes séculaires de l'inégalité et de la pauvreté.

Nous nous félicitons que vous ayez souligné le rôle fondamental de la société civile pour la mondialisation dans un contexte d'inclusion et non d'exclusion. Effectivement, notre comité de représentants, issus de plus de 80 ONG internationales, et fort de millions de femmes et de milliers d'hommes qui vont des militants de base en zone rurale aux universitaires, aux chercheurs, aux hommes et aux femmes d'affaires, aux travailleuses non rémunérées, est composé de bénévoles qui travaillent sans relâche pour faire progresser la condition de la femme et l'égalité entre les sexes, au travail et dans la société de façon générale.

Nous félicitons le Directeur général Juan Somavia pour sa vision stratégique légendaire frappée au sceau du bon sens et du courage. Nous nous félicitons de voir que dans son rapport il dit que l'égalité entre les sexes et l'investissement social continuent à faire partie de ses priorités. On ne saurait ignorer que l'emploi dans le secteur non structuré constitue 90 pour cent de l'emploi et que deux tiers de ces travailleurs sont des femmes. Les prévisions indiquent que les femmes vont devenir le sexe dominant dans la population active, ces prochaines décennies, et les décideurs doivent en tenir compte. Ils ne peuvent continuer à priver les femmes, qui seront majoritaires, de la place qui leur revient de droit à la table de prises de décisions. Si cela continue, bon nombre des échecs des programmes d'ajustement structurel se perpétueront et nous appelons par conséquent l'OIT à préparer pour l'année prochaine un débat tenant compte du rôle vital joué par les femmes et à les inclure dans les groupes de réflexion, les groupes de recherche et de planification, de façon à ce qu'elles ne soient pas des marionnettes s'agitant en coulisses mais des acteurs de première ligne sur le plan de la prise de décisions. Comme l'a souligné très justement le délégué du Canada, lors des discussions sur la sécurité sociale, il ne suffit pas de garantir l'égalité de traitement. Celui-ci doit être équitable, compte tenu des rôles différents qui ont été traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes et avec le souci de combler le fossé qui sépare les hommes des femmes en prenant les devants. Lorsque la constitution de l'OIT a été élaborée, il y a 82 ans, les femmes qui travaillaient se comptaient sur les doigts de la main et elles ne détenaient que quelques rares postes de travail. Aujourd'hui, nous sommes plus de 40 pour cent et d'après les prévisions nous devrions franchir la barre des 50 pour cent la prochaine décennie. La mondialisation économique, notamment dans les secteurs manufacturiers des zones franches d'exportation, a prospéré à cause de la disponibilité et de l'exploitation de travailleuses occasionnelles ou précaires. Le nombre croissant de foyers monoparentaux, dont le chef de famille est une



femme, grossissent les rangs de la population active. Les femmes ont fait des progrès. Elles sont plus diplômées et recherchent des postes de travail et des rémunérations correspondant à leurs qualifications. Les femmes ont créé des petites et des microentreprises contribuant à la survie de la famille, notamment en époque de chômage massif et de crise économique tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Le moment est venu de revoir les statuts de l'OIT afin de relever les défis de la mondialisation et notamment de réviser l'article 3 parce qu'aujourd'hui les femmes sont concernées, notamment par toutes les questions qui se posent dans le monde du travail. Leur présence n'est plus une option mais devrait être un droit, un droit à une représentation sur un pied d'égalité, notamment dans les organes de prises de décisions, comme ici à cette Conférence internationale du Travail, où des politiques et des instruments et normes internationaux sont fixés. Comme le Directeur général le dit, «En dernière analyse, la légitimité repose sur la conscience de ce qui est juste et équitable, la satisfaction des revendications raisonnables, la capacité des institutions locales, nationales et mondiales de tenir leurs engagements». Nous sommes tout à fait d'accord avec le Directeur général lorsqu'il dit que la cohésion dans le tripartisme est le fondement de l'OIT, la condition absolue — mais non unique — de son succès. Il faut que l'OIT soit une maison ouverte au monde avec les autres acteurs du monde économique et culturel qui partagent nos valeurs, valeurs de travail décent, de respect sur le lieu de travail, non discriminatoire et universel.

Finalement, nous nous félicitons de la détermination de M. Somavia, notamment lorsqu'il dit que l'OIT doit faire preuve de créativité, rester vigilante quant à la façon dont elle œuvre en faveur de l'égalité des sexes, de façon à ce que cet engagement soit intégré dans la réflexion et la culture de l'Organisation.

*Original anglais: M. OWUOR (délégué des employeurs, Kenya) — Le thème de la Conférence, cette année, est Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial. Ce sujet donne aux délégués la possibilité d'évaluer la mesure dans laquelle le Bureau et les mandants de l'OIT ont pu mettre en œuvre la perspective qu'ils avaient arrêtée il y a deux ans. On peut noter plusieurs aspects encourageants: l'OIT est actuellement plus visible sur la scène mondiale en tant que conscience sociale de l'humanité. Ceci se voit notamment dans sa promotion vigoureuse du dialogue social et de la protection sociale dans le cadre du tripartisme. L'OIT a très bien fait connaître les principes et droits fondamentaux au travail de 1998, ce qui est particulièrement manifeste avec le remarquable programme IPEC et, notamment, la promotion très efficace de la ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants.*

En ce qui concerne les programmes de coopération technique, il subsiste encore toutefois certaines lacunes dans la coordination entre le siège et les bureaux hors siège, ce qui réduit les taux d'exécution des programmes auprès des mandants.

Le lancement du programme VIH/SIDA et la publication par le BIT, cette année, du Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail a placé l'Organisation au centre de la guerre contre cette pandémie. Le VIH/SIDA n'est plus simplement une question de santé, c'est une bombe socio-économique à retardement, dont la prévalence

dévastatrice fait que 36 millions de personnes sont infectées dans le monde, dont 23 millions pour la seule Afrique subsaharienne. C'est aussi une question de travail, car environ 70 pour cent des victimes sont dans la tranche d'âge productive, des 15-49 ans. En septembre dernier, la Fédération des employeurs du Kenya a publié avec un très large succès son code de conduite sur le VIH/SIDA sur le lieu de travail, outil axé sur les droits qui a été la contribution de la Fédération à la lutte contre la pandémie au Kenya. Ma délégation espère que l'OIT appuiera de toute son autorité les efforts accomplis par les pays en développement pour faire pression sur les laboratoires pharmaceutiques afin que les traitements antirétroviraux soient exclus du système de délivrance de brevets relevant des ADPIC, c'est-à-dire des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Si l'on veut que ces médicaments soient accessibles à des millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA, qui meurent prématurément faute de traitement, il faut prévoir des exemptions au système des brevets pour les antirétroviraux. Dans le Programme mondial de l'OIT pour l'emploi qui est en cours d'élaboration en vue du Forum mondial de l'emploi, en novembre 2001, ma délégation attend avec impatience une nouvelle initiative visant à lutter contre les bouleversements créés dans les pays en développement par la mondialisation. Sans entreprises, il ne peut pas y avoir de travail décent. Alors que les secteurs d'activité locaux sont détruits par des importations à bon marché dans les en développement, on ne crée par de nouveaux secteurs pour les remplacer, et donc des milliers de personnes perdent leur emploi, ce qui aggrave encore la pauvreté. Pour ce qui est des priorités, l'OIT doit affecter davantage de ressources à la promotion de son mandat fondamental, à savoir le renforcement des capacités institutionnelles des partenaires sociaux, ceci pour leur permettre de fournir des services efficaces — notamment les programmes de l'OIT — à leurs membres et pour faire avancer les progrès sociaux au niveau national. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord avec le Directeur général lorsqu'il indique, à la page 80 de son rapport, que ses ouvertures constantes vers les organisations de la société civile ne menacent pas la nature tripartite de l'OIT. Nous considérons que ces initiatives minent la base même de l'existence de l'OIT en tant qu'organisme tripartite. L'inclusion de ces organisations — dont certaines ont déjà le statut d'observateur au sein de l'OIT — dans les organes de l'OIT ou dans ses partenariats, revient à leur donner, à terme, voix au chapitre, dans la détermination des normes du travail lors des conférences de l'OIT. Cela revient également à légitimer leur ingérence dans des conventions collectives et des questions relatives au travail au niveau national, alors qu'elles n'ont aucun droit d'intervenir dans les relations contractuelles entre employeurs et travailleurs. Déjà, dans certains pays en développement, certaines des ONG internationales financent des représentants locaux pour qu'ils perturbent certains processus syndicaux légitimes, notamment en dressant les travailleurs contre des dirigeants syndicaux légitimes, ceci pour saper les relations professionnelles existantes. Nous espérons donc que le Directeur général va revoir sa position.

En ce qui concerne le Pacte mondial, ma délégation appuie la participation de l'OIT et espère qu'un mécanisme approprié sera conçu pour surveiller les progrès du Pacte au sein du système des Nations Unies.

A cet égard, nous soutenons non seulement ses neuf principes qui intègrent les droits de l'homme et les droits au travail, mais aussi les éléments liés à une gestion durable de l'environnement, y compris une adhésion plus efficace par les Etats Membres des Nations Unies au Protocole de Kyoto sur le réchauffement de la planète.

Pour conclure, si on le considère comme une partie du Pacte mondial, le programme de l'OIT en faveur du travail décent est pertinent pour le monde en développement. Il laisse augurer qu'il aidera les pauvres à réaliser leurs aspirations de toujours, à savoir l'accès à des revenus décents, à une alimentation décente, à une eau de boisson saine, à un logement décent, à un cadre de vie paisible et sûr, à une éducation et une formation décentes pour leurs enfants, à des soins médicaux décents, à une retraite décente.

*Original anglais:* M. KARA (*délégué des travailleurs, Israël*) — Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames, Messieurs, je suis heureux que ces séances plénières de la Conférence soient consacrées au débat sur le rapport du Directeur général et notamment à la manière dont le travail décent peut être mis en œuvre, au plan national, dans le contexte économique mondial actuel. Je tiens à remercier le Directeur général pour ce rapport.

Comme l'indique le rapport du Directeur général pour 2001, l'ordre du jour de l'OIT en matière de travail décent est orienté selon quatre objectifs stratégiques: les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

Le travail décent, au sens large du terme, vise à rétablir l'équilibre entre les considérations et les contraintes économiques, qui ont été un élément prééminent ces dernières années, et le facteur très important, quoique malheureusement négligé des besoins sociaux.

Il va sans dire que les syndicats ont un rôle majeur à jouer dans la recherche de cet équilibre. Ce rôle est d'autant plus difficile à assumer que les syndicaux ont dû relever ces vingt dernières années de nombreux défis. Ils ont rencontré des difficultés croissantes, tenant aussi bien à l'environnement externe de l'organisation et de l'action syndicale qu'aux caractéristiques des travailleurs qu'ils s'efforcent de représenter.

Sur le plan externe, on peut dire que l'environnement économique est devenu plus dur, la concurrence mondiale s'est intensifiée, soumettant les relations professionnelles à de nouvelles pressions sur le plan national, les pays industrialisés à économies de marché se sont heurtés au chômage de masse, les nouvelles économies industrialisées sont devenues sujettes aux fluctuations de l'économie mondiale, l'environnement politique est bien moins favorable. Dans certains cas les difficultés des syndicats sont liées à la perte de leur statut des partenaires sociaux, du fait de la diminution du nombre d'adhérents. Dans certains pays, on leur reconnaît de moins en moins le statut de représentants collectifs des travailleurs, dans d'autres, la procédure de négociation collective a survécu, mais son champ d'application a été réduit et la direction a été établie de nouvelles formes de communication directe avec les travailleurs au plan individuel. Enfin, l'expansion des entreprises multinationales a permis à de grands employeurs d'échapper au contrôle réglementaire des systèmes nationaux de relations professionnelles.

Sur le plan interne, les difficultés sont liées à l'évolution des caractéristiques des travailleurs que les syndicats cherchent à représenter. Les formes traditionnelles et typiques d'emploi ont été considérablement réduites. Dans une large mesure, les situations d'emploi atypiques deviennent de plus en plus typiques et toutes ces nouvelles formes d'emploi rendent plus difficile la syndicalisation. Le goût et les attentes des travailleurs changent et les travailleurs vulnérables qui souhaiteraient devenir membres d'un syndicat sont souvent en butte à l'opposition des employeurs.

Pour commencer, les syndicats doivent revoir leurs stratégies et leurs tactiques et se poser deux questions fondamentales: Comment pouvons-nous avoir une action pertinente? Comment pouvons-nous attirer de nouveaux membres qui, jusqu'à présent, n'ont pas manifesté d'intérêt pour la vie syndicale.

Le rapport du Directeur général s'est penché sur la question de la représentation des travailleurs et des employeurs, dans la mesure où il s'agit d'un facteur important du point de vue du travail décent et a souligné cinq domaines particuliers d'intérêt et d'activité: l'amélioration de l'accès, grâce à la formation, l'employabilité et la formation permanente, la représentation, la flexibilité et le télétravail.

Avec votre permission, je voudrais proposer compte tenu de ces domaines d'intérêts, cinq dimensions qui pourraient apporter des réponses et des solutions aux problèmes des syndicats. Ces cinq dimensions sont les suivantes: la flexibilité, la sécurité, l'opportunité, la démocratie et la communauté.

La flexibilité ne doit plus être considérée uniquement comme un moyen de nuire aux travailleurs, et aux syndicats. Elle peut être orientée vers les besoins des travailleurs et tant ces derniers que les syndicats doivent s'efforcer de combiner les besoins en flexibilité des employeurs avec le respect des droits et la protection des travailleurs.

Sécurité. Il y a beaucoup de possibilités d'actions au niveau des entreprises et des secteurs pour influencer sur le processus de restructuration du travail et d'innovation technique, en vue d'augmenter les compétences des travailleurs plutôt que de les réduire. Dans ce contexte, les syndicats sont appelés à jouer un rôle important.

L'opportunité. Dans le passé, de nombreux syndicats se sont prononcés en faveur de règlements inflexibles, pensant que c'était là leur seule garantie contre la manipulation et l'exploitation de la part des employeurs. Dans la situation actuelle, cette protection doit être garantie essentiellement par des règles de procédures qui renforcent les capacités individuelles et par des politiques de marchés du travail actives qui fournissent un cadre adapté aux décisions concernant la carrière. Les syndicats ont un rôle primordial à jouer dans ces deux domaines.

La démocratie. La fonction démocratique des syndicats permettrait de traiter les différends et les problèmes d'une manière qui renforce la légitimité des syndicats et leur attrait. Incontestablement, il y a beaucoup de possibilités d'exercer cette fonction en remettant en question le concept rebattu de la démocratie au travail et en exposant au grand jour le caractère antidémocratique de beaucoup de pratiques que l'on qualifie de «gestion des ressources humaines».

Inutile de préciser que la capacité des syndicats à mener une campagne crédible pour davantage de démocratie de l'emploi sera affaiblie s'ils ne peuvent eux-mêmes faire la preuve de leurs pratiques démocratiques.

cratiques. Cela représente un défi important pour les syndicats qui, dans certains cas, seront amenés à reconstruire leur capacité de représentation et à revoir leurs procédures internes de prise de décision.

La communauté. Afin d'attirer les jeunes travailleurs et d'autres catégories de travailleurs, les syndicats devront développer des structures alternatives, essentiellement locales. Il faudra s'écarter, du formalisme bureaucratique des réunions traditionnelles et s'orienter vers des modèles d'activités collectives plus participatifs. Cette capacité novatrice des syndicats permettra d'élargir la base des affiliés.

Enfin, en agissant de manière sage et déterminée dans ces cinq domaines, en collaboration étroite avec l'OIT, qui joue un rôle moteur dans la promotion des objectifs sociaux aux niveaux national et international, je pense que les syndicats retrouveront leur pouvoir et leur influence et contribueront de manière positive à trouver l'équilibre qu'il convient d'instaurer entre tous les partenaires sociaux, afin de mettre en œuvre le travail décent dans le monde.

M. EL MOKHAREK (*conseiller technique des travailleurs, Maroc*) — Au nom du secrétaire général de l'Union marocaine du travail, le camarade Mahjoub Benseddik, permettez-moi de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer à Madame la Présidente, mes félicitations pour son élection et lui adresser mes vœux de succès dans la conduite des travaux de cette 89<sup>e</sup> session. Permettez-moi aussi de féliciter le Directeur général du BIT, pour le remarquable rapport qu'il a soumis à notre discussion. Voilà un document qui présente des qualités trop rares pour ne pas être soulignées et saluées: il est rédigé sur un ton vivant; engagé et engageant; il présente un état des lieux lucide sur la situation du travail et des travailleurs dans le monde; il propose un programme volontariste qui rejoint l'aspiration et le besoin des travailleurs de voir l'OIT reconquérir son rang et son rôle aussi bien dans le système multinational des Nations Unies, que dans le vaste et grandissant mouvement international qui se dessine en faveur d'une mondialisation sociale-ment plus juste et plus humaine.

Le rôle de l'OIT, autrefois pionnier, demeure en effet irremplaçable pour universaliser la liberté, l'équité et la dignité en tant que valeurs cardinales d'un travail décent, en tant qu'objectifs pour les individus et les Etats, en tant que cadre intégré pour une approche globale et cohérente des défis de notre temps.

On ne peut que saluer le réalisme et l'extrême humilité du Directeur général lorsqu'en page 16 il écrit qu'il souhaite «injecter dans les artères bureaucratiques de notre institution vieille de quatre-vingts ans une adrénaline qui lui fait cruellement défaut». Cette métaphore est un peu sévère, mais je la trouve judicieuse car elle traduit un parti pris de vérité tout à fait salutaire. Les artères de l'OIT ont été conçues, il y a huit décennies, pour faire circuler, au service de la justice sociale, le souffle des libertés démocratiques et en premier lieu le souffle de la liberté syndicale. Le rapport du Directeur général le dit bien, en page 78, la liberté d'association est un élément clé de l'identité de l'OIT. C'est la clé de voûte du travail décent, c'est la condition du tripartisme, et ce doit être le programme prioritaire de l'OIT.

Or trop de travailleurs, à ce jour, sont empêchés de s'associer et totalement impuissants à faire parvenir leurs protestations et leurs plaintes au Comité de la

Liberté syndicale. Trop d'organisations syndicales et de syndicalistes sont encore persécutés, discriminés, bannis ou brutalisés sans que l'OIT puisse agir. Trop de décisions du Comité de la Liberté syndicale restent lettre morte, méprisées par les gouvernements et sans secours pour les travailleurs. Mon Organisation, l'Union marocaine du travail, il y a un an, a été contrainte d'acheter des pages entières de publicité dans les journaux pour rendre public le texte intégral d'une décision de la Commission de vérification des pouvoirs de l'OIT qu'un ministre avait délibérément tenté de nier et de dénaturer car il jugeait cette décision contraire à sa politique de discrimination et d'hostilités au syndicalisme libre! La liberté syndicale appelle, pour que l'OIT demeure fidèle à son mandat et pour qu'elle soit en phase avec les exigences de notre temps, cette liberté appelle aujourd'hui des mécanismes de contrôle renforcés et effectifs, qui renforceront à leur tour la visibilité et l'autorité morale de l'OIT.

J'en viens à ma seconde observation qui concerne la partie programmatique du rapport du Directeur général. On ne peut que partager les objectifs de ce programme. Il faut en effet une OIT solidement outillée sur les questions du travail, dynamique dans sa production normative, ouverte sur son environnement, performante comme elle l'a été par le passé et à la pointe de l'expertise sur les innombrables questions techniques de la protection sociale et des problèmes sectoriels, une organisation active dans son soutien aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs.

Mais attention à la prééminence du souffle fondateur.

L'OIT n'est pas une agence technique chargée d'exécuter des programmes dits de coopération, qui sont conçus et pilotés à partir de la seule offre des donateurs, sans égard pour les situations concrètes, notamment la situation des libertés fondamentales, et en particulier de la liberté et de l'indépendance syndicales.

En amont des programmes, l'OIT devrait pouvoir vérifier et faire effectivement valider par ses mandants la conformité de ses interventions au respect et au renforcement de son propre mandat. Et à cette fin, rien ne peut remplacer le point de vue et la participation des travailleurs et de leurs organisations dès la phase conceptuelle des programmes. Même si elle appartient à un pays pauvre, une organisation syndicale libre ne peut être réduite à un rôle de consommateur final de programmes conçus en dehors de sa demande, sans sa participation et sans relation avec ses besoins. Je veux dire aussi que la coopération de l'OIT appelle aujourd'hui un bilan lucide et une réorientation pour un pilotage rénové, recentré sur les demandes des travailleurs et des employeurs, sur des chantiers concrètement en rapport avec les préoccupations des acteurs qui sont les mandataires fondamentaux du tripartisme.

Au service du travail décent et de la solidarité qui fondent notre communauté d'intérêts et d'objectifs, vous pouvez compter, Monsieur le Directeur général, sur les travailleurs marocains, sur l'Union marocaine du travail, et sur la continuité de leur engagement, pour une OIT active et rayonnante, forte de ses principes fondateurs et ferme dans leur défense, plus proche de ses membres par l'efficacité et par la pertinence accrue de ses interventions.

(La séance est levée à 13 h 15.)